



ARRETE N° 2025-AR-82

**Arrêté de délégation de signature de Madame la Présidente
à la Responsable du service Secrétariat Général/Assemblées**

La Présidente du Syndicat départemental d'énergies du Calvados,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-9 concernant la délégation par le président d'un établissement public de coopération intercommunale d'une partie de ses fonctions, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux vice-présidents de l'établissement public de coopération intercommunale qu'il administre, et de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de service,

VU la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment l'article 2,

VU le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n°2013-097 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU les statuts du SDEC ÉNERGIE, modifiés en dernier lieu par l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016,

VU la délibération du Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 24 septembre 2020, relative à l'élection de Madame la Présidente,

VU la délibération du Comité Syndical du 30 mars 2023, relative aux délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et à la Présidente.

CONSIDERANT que la Présidente peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature au directeur général des services, aux directeurs généraux adjoints des services, aux directeurs et aux responsables de service.

CONSIDERANT la nécessité de faciliter la gestion administrative et la marche quotidienne des activités du syndicat, en donnant délégation de signatures pour certains actes.

CONSIDERANT l'organigramme des services du SDEC ÉNERGIE en date du 1^{er} mars 2025.

CONSIDERANT les dispositions du chapitre « Organisation du travail » du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE, approuvées par délibération du Bureau Syndical du 14 mars 2025.

CONSIDERANT la mise à jour du tableau récapitulatif des délégations de signature attribuées par la Présidente tenant compte de l'organigramme au 1^{er} mars 2025 et des dispositions de la délibération n°2025-02-BS-DB-15 susvisée.

ARRETE

ARTICLE 1

Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE donne délégation de signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, à Madame Nathalie NIGAIZE, Responsable du service Secrétariat général/Assemblées, pour ce qui concerne les actes listés dans le tableau récapitulatif, joint en annexe.

ARTICLE 2

En l'absence ou en cas d'empêchement de l'agent mentionné à l'article 1, la délégation de signature consentie par le présent arrêté sera exercée par Monsieur Alban RAFFRAY, Directeur Général des Services, et en son absence ou en cas d'empêchement également, par la personne désignée à l'article 2 de son propre arrêté.

ARTICLE 3

En application de l'article 7 du décret n°2014-90 du 31 janvier 2014 susvisé, lorsque les agents visés aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté estiment se trouver en situation de conflit d'intérêt, ils en informent Madame la Présidente du SDEC ÉNERGIE en précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas pouvoir exercer leurs compétences. Ils s'abstiennent de donner des instructions aux personnes placées sous leur autorité relativement à ces questions.

ARTICLE 4

La délégation prendra effet à compter de la date de notification de ce présent arrêté aux intéressés.

Elle subsiste tant qu'elle n'est pas rapportée et prend fin dans le cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions et, en tout état de cause, à l'expiration du mandat du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE.

ARTICLE 5

Le Directeur Général des Services du SDEC ÉNERGIE est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés du Président du SDEC ÉNERGIE et ampliation sera adressée au Préfet du Calvados, représentant de l'Etat, ainsi qu'au comptable public de la paierie département de rattachement du syndicat, et sera mis en ligne sur le site internet.

Ampliation du présent arrêté sera également transmise à Madame Nathalie NIGAIZE et Monsieur Alban RAFFRAY.

ARTICLE 7

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

A Caen, le **01 AVR. 2025**

La Présidente du SDEC ÉNERGIE,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Notifié à Madame Nathalie NIGAIZE

Le *1er avril 2025*

Signature :

Notifié à Monsieur Alban RAFFRAY

Le *1er avril 2025*

Signature :

Mis en ligne sur le site internet du syndicat www.sdec-energie.fr le : **04 AVR. 2025**Transmis à la préfecture le : **04 AVR. 2025**Exécutoire le **04 AVR. 2025**

AR Préfectoral

le 04/04/2025

Acte Exécutoire sous référence :

014-200045938-20250401-25AR0082H1-AR



250. 10000.

DELEGATIONS DE SIGNATURE - Mandat 2020 /2026

Mars 2025

					DIRECTION GENERALE				RESSOURCES ET CONCESSIONS							RESEAUX ET TRANSITION ENERGETIQUE							
TYPE DE DOCUMENTS matérialisés ou non... (rapport/compte rendu/courrier/convention...)	PRESIDENTE dans la limite des délégations reçues du Comité Syndical	VICE-PRESIDENTS			DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES	DIRECTION GENERALE			DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Ressources et Concessions	SYSTÈME D'INFORMATION	ADMINISTRATION FINANCES				CONCESSIONS	DIRECTEUR GENERAL ADJOINT Réseaux et Transition Énergétique	RESEAUX				TRANSITION ENERGETIQUE		
		VP en charge du domaine d'activité	VP en charge des travaux sur les réseaux électriques	VP en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse		Responsable Secrétariat Général / Assemblées	Responsable Communication	Responsable Qualité et RGPD		Responsable Ressources numériques et Logistique	Directrice Administration - Finances	Responsable Finances	Responsable Marchés Public	Responsable Ressources Humaines	Directrice Concessions		Directeur Réseaux	Responsable Réseaux électricité	Responsable Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	Responsable Réseaux mobilité durable	Directrice Transition Énergétique	Responsable Efficacité énergétique et production EnR	Responsable Dynamiques territoriales et Innovation
	Catherine GOURNEY-LECONTE (par délégation et par empêchement, Philippe LAGALLE)	Philippe LAGALLE Rémi BOUGAULT Jean-Yves HEURTIN Cédric POISSON Marc LECERF Jean-Luc GUILLOUARD	Denis CHÉRON	Jean LEPAULMIER	Alban RAFFRAY	Nathalie NIGAIZE	Sandrine MARIE-LE BRUN	Horacio LOPEZ GONZALEZ	Jérôme DANIEL	François THOMAS	Cécile DEMARQUE	Jean-Lionel CAPELLE	Léa QUENOUAULT	Sandrine BONNEGENT	Sylvie DURAND	Stéphane LEBARBIER	Yannick RODRIGUEZ	Frédéric LEROY	David VAUDORNE	Philippe LANDREIN	Hélène CHAUVEAU	Jérémy BREDIN	Guénaëlle CARLIER
Commun à tous les services																							
Correspondances, de documents administratifs courant, informatif, demandes de subventions, et n'emportant pas d'effet juridique (signature par l'homologue du destinataire)	X				X				X	X					X	X	X				X		
Courriers de notification des décisions ou conventions, des arrêtés et des délibérations des organes du syndicat	X																						
Courriers créateurs de droit au profit de ceux qui les reçoivent : aux collectivités, concessionnaires, aux usagers.... sans décision préalable d'un organe du syndicat	X																						
Convocations et procès-verbaux des réunions du Comité syndical et du Bureau syndical	X																						
Convocations et procès-verbaux des réunions d'autres instances (Conseil d'exploitation, Comité Social Territorial)	X																						
Convocation et comptes-rendus des réunions de commissions (hors CAO)	X	X	X	X																			
Convocation des réunions de la Commission d'Appel d'Offres - CAO	X																						
Procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres - CAO	Membres de la CAO											X											
Valisation des Processus du système de certification	X				X				X							X							
Valisation des Procédures du système de certification					X				X pour les procédures du service Ressources numériques et Logistique	X					X		X			X			
Valisation des modes opératoires du système de certification						X	X	X		X	X	X	X	X			X	X	X		X	X	
Etats des lieux avant et après location ou mise à disposition						X	X	X		X	X	X	X				X	X	X		X	X	
Note d'information					X				X														
Comptabilité-Finances																							
Commande (devis, ordres de service, bons de commande) relatifs aux services, aux travaux et aux fournitures d'un montant :																							
< 1 000 € HT						X	X	X		X	X	X	X	X			X	X	X		X	X	
≥ 1 000 et < 5 000 € HT					X				X	X				X			X			X			
≥ 5 000 € HT	X		X	X																			
Contrats et conventions, passés avec des tiers titulaires de marchés, attribués à l'issue des consultations MAPA ou formalisés	X																						
Actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services	X																						
Les certificats administratifs, les attestations du service fait, les attestations et certificats de capacité	X																						
Etats des restes à réaliser	X																						
Etats des amortissements	X																						
Etats des immobilisations	X																						
Etats des rattachements	X																						
Virement de crédits	X																						
Décisions modificatives	X																						
Certificat de paiement	X																						
Mandats de dépenses	X																						
Titres de recettes	X																						
Courrier aux collectivités (R2, TICFE, étalement de charges ...)	X																						
Courrier de réponse aux demandes de subventions	X																						
Courrier aux entreprises (main levée de cautions)										X					X								
Courrier aux collectivités (Opération pour compte de tiers, DTMO)										X													
Demandes des tiers (envoi de RIB, de mandats, de titres...)											X												

[illegible]

[illegible]